Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Rapport de
" L'atelier régional pour la mise en œuvre des Directives volontaires pour la Pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté "

Hammamet, Tunisie du 7 au 9 novembre 2017

PREPARATION DE CE DOCUMENT

Ce document fournit un résumé des présentations, des discussions, des conclusions et des recommandations de l'Atelier régional sur la mise en œuvre des Directives volontaires pour la Pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, tenu à Hammamet (Tunisie) du 7 au 9 novembre 2017. Ce rapport a été préparé par l'équipe de l'Association Tunisienne pour le Développement de la pêche Artisanale (ATDEPA). Des contributions ont été reçues des divers présentateurs, et le rapport a été examiné par le secrétariat du World Forum of Fish Harvesters & Fish Workers (WFF), le Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (Tunisie) et le Bureau Régional de l'Afrique du Nord de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

LISTE DES ABREVIATIONS

ATDEPA	Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale
FAO/SNE	Bureau Régional de l'Afrique du Nord de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.
COFI	Comité chargé de la pêche (of FAO)
Directives PA	Directives volontaires pour la Pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FPH	Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme
IPC	Comité international de planification sur la souveraineté alimentaire
MARHP	Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
OCS	organisations de la société civile
RTPAD	Réseau Tunisien de la Pêche Artisanale Durable
WFF	Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche
WFFP	Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE DE L'ATELIER : 5

II. DEROULEMENT DE L'ATELIER : 5

III. OUVERTURE OFFICIELLE ET INTRODUCTION DE L'ATELIER : 6

IV. SESSION I : 7

THEME1 : ENGAGEMENTS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES PAD 7

1. Présentation du WFF : 7

2. Présentation de la Plateforme Maghrébine de la Pêche Artisanale : 7

3. Présentation du Réseau Tunisien de la Pêche Artisanale Durable : 8

4. Perspectives de développement de la pêche artisanale en Tunisie: 8

5. Programmes du bureau FAO/SNE et leur contribution à la mise en œuvre des Directives PAD : 9

VI. CONCLUSION AND RECOMMANDATIONS: 26

VII. ANNEXES 28

1. Annexe I Programme 28

2. LISTE DES PARTICIPANTS 31

3. Photos 36

I. CONTEXTE DE L'ATELIER :

Les Directives PA[1] ont été élaborées dans le cadre d'un processus consultatif et participatif associant directement la FAO et ses États membres via des représentants des gouvernements et des organisations de la société civile. L'engagement des OCS s'est concrétisé par une plateforme du Comité international de planification sur la souveraineté alimentaire, composée des deux forums mondiaux WFF et WFFP.

Lors de la 31ème session tenue à Rome en juin 2014, le COFI a adopté le premier instrument international consacré à la défense et à la promotion de la pêche artisanale sous forme de «Directives volontaires pour une pêche artisanale durable dans le cadre de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté ». Celles-ci sont fondées sur une approche de gouvernance et de développement de la pêche artisanale et centrées sur les droits de l'Homme.

De nombreux efforts ont été fournis par le WFF envers ses membres afin de promouvoir la connaissance des Directives PA, de discuter la manière dont les principes de celles-ci peuvent influencer les politiques et les réglementations de la pêche et d'identifier d'éventuelles étapes de mise en œuvre des directives à différents niveaux. Dans ce cadre, l'atelier régional sur la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté dans la région Afrique a été organisé à Hammamet, en Tunisie du 7 au 9 novembre 2017 par l'ATDEPA et le WFF avec l'appui technique du FAO/SNE et MARHP.

II. DEROULEMENT DE L'ATELIER :

Durant deux jours de travail à Hammamet (7 et 8 Novembre 2017) et une journée de visite sur terrain à Tunis (9 Novembre 2017), les participants ont partagé leurs expériences à travers des présentations thématiques et par pays, identifié les principaux enjeux et les bonnes pratiques, et proposé des actions pour soutenir la mise

[1] www.fao.org/fishery/ssf/guidelines/en

en œuvre des Directives PA dans le contexte des cadres réglementaires existant aux niveaux national et régional. L'atelier a réuni 14 organisations membres du WFF-Afrique, du MARHP, du FAO/SNE et de la société civile internationale (WWF), ainsi que d'autres acteurs concernés.

Les organisations membres du WFF Afrique présentes à l'atelier sont de 13 pays : Algérie, Burundi, Djibouti, Gambie, Guinée, Kenya, Maroc, Mauritanie, Nigeria, Sierra Leone, Tanzanie, Tunisie et Uganda.

Les conférences ont été présentées en deux langues Anglais et Français et l'interprétation a été assurée par des interprètes recrutés à cet effet.

III. OUVERTURE OFFICIELLE ET INTRODUCTION DE L'ATELIER :

Les allocutions d'ouverture et d'introduction de l'atelier ont été prononcées par Mr Yassine Skandrani, président de l'ATDEPA[2], Mr Cherif Toueilib, fonctionnaire technique au bureau FAO/SNE chargé de la pêche et de l'aquaculture, Mme Editrudith Lukanga Coprésidente du WFF[3] et Mr Houssam Hamza, chargé de la pêche et l'aquaculture au cabinet du Ministère de L'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche. Les intervenants ont souhaité la bienvenue à tous les participants et ont souligné le rôle de la société civile dans le processus de l'élaboration et la mise en œuvre des Directives PAD. En effet, ils ont précisé que cet instrument est une opportunité unique permettant d'améliorer la gouvernance et le développement la pêche artisanale bien que les circonstances varient.

Madame Editrudith Lukanga a précisé que l'objectif de l'atelier est de:

- Elever le niveau de compréhension des Directives PA pour leur mise en œuvre dans le continent Africain ;
- Décrire le secteur de la pêche artisanale de la région et identifier les problèmes clés et les bonnes pratiques ;

[2] www.artisanalfishing.org.tn

[3] www.worldfisherforum.org

- Sensibiliser les acteurs de la pêche artisanale en Afrique sur l'importance de l'organisation de leurs efforts au sein de structures et l'adhésion aux réseaux et aux plateformes nationales, régionales et internationales.
- Partager les leçons apprises des initiatives passées ou actuelles en matière de gestion des pêches artisanales et d'amélioration de leurs chaines de valeur.

Suite à ces allocations introductives, l'ordre du jour a été présenté et adopté. Les travaux de l'atelier se sont déroulés conformément à l'agenda en annexe I.

IV. SESSION I :

THEME1 : ENGAGEMENTS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES PAD

1. Présentation du WFF :

Mme Margaret Nakato, directrice exécutive du WFF a rappelé que le Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche est une organisation internationale qui rassemble 41 organisations de pêcheurs à petite échelle dans le monde. Par la suite, elle a présenté la répartition géographique des membres et l'organisation de des structures du forum et a souligné les obstacles et les défis du secrétariat du WFF sur le plan communication et retour des réponses avec ses membres. En effet, selon Mme Nakato, il est primordial de maintenir le contact entre les organisations membres afin de permettre une définition participative des priorités et des responsabilités.

2. Présentation de la Plateforme Maghrébine de la Pêche Artisanale :

Mr Yassine Skandrani, Secrétaire Général de la plateforme Maghrébine de la pêche artisanale[4], a précisé que la plateforme maghrébine constitue un exemple

[4] www.ssfmaghreb.org

éloquent du rôle et de l'utilité de ces espaces de concertation et de coopération. En effet, cette plateforme regroupe aujourd'hui un nombre important de pêcheurs artisans dans la sous-région et dispose des bureaux nationaux et locaux. Elle dispose d'un statut, d'un règlement intérieur, d'un plan d'action, d'un groupe de partenaire et a assuré avec l'appui de ces partenaires de nombreuses formations, études et outils pédagogiques en faveur de la mise en œuvre des directives volontaires de la pêche artisanale.

Aussi, Mr Skandrani a souligné le rôle important de la plateforme en matière de participation et de dialogue, mobilisation des ressources techniques, concertation et coordination sur la gestion des stocks, défense des intérêts des pêcheurs et leur représentation ainsi que leur capacité de présenter des propositions, participation au développement dans toutes ses dimensions et la promotion du partenariat et la solidarité entre les membres.

3. Présentation du Réseau Tunisien de la Pêche Artisanale Durable :

Mlle Rym Heddaoui, chargée des affaires de la femme au sein du RTPAD, a précisé que les objectifs du réseau des petits pêcheurs en Tunisie sont principalement la contribution au renforcement des capacités et l'amélioration de la coordination entre les organisations membres et toutes les parties prenantes. Elle a présenté l'organisation au sein du réseau et ses outils pour la mise en œuvre de son plan d'action.

4. Perspectives de développement de la pêche artisanale en Tunisie:

Mme Aicha Ben Ameur, du MARHP, a présenté les caractéristiques et le potentiel de la pêche côtière/artisanale en Tunisie ainsi que son importance socio-économique. Elle a souligné la nécessité de promouvoir la mise en œuvre de l'approche écosystémique comme outil de gestion et gouvernance de la pêche artisanale, renforcer les capacités techniques et socioéconomiques des petits pêcheurs,

consolider la communication entre les décideurs, les techniciens, les pêcheurs et les ONGs, élaborer la cartographie et la typologie des techniques et des zones de pêche artisanale, améliorer le système de collecte et d'analyse des données statistiques de la pêche artisanale et renforcer des relations de coopération et le développement du partenariat.

5. Programmes du bureau FAO/SNE et leur contribution à la mise en œuvre des Directives PAD :

Mr Cherif Toueilib, fonctionnaire technique au bureau FAO/SNE chargé de la pêche et l'aquaculture, a présenté les programmes et les actions techniques concrètes du bureau pour la mise en œuvre de l'instrument de la pêche artisanale dans la région de l'Afrique du Nord à savoir :

- Stratégies de développement de la pêche et de l'aquaculture et de mise à jour du cadre réglementaire pour la préservation des ressources halieutiques et l'amélioration des revenus des pêcheurs artisans ;
- Observatoire socio-économique des pêcheries de la pêche artisanale dans 3 pays ;
- Plan de développement des pêches continentales et projet pilote en faveur des collectivités intérieures ;
- Labellisation et accès aux marchés, chaines de valeur, réduction des pertes;
- Sécurité et sécurité en mer, plan d'action INN ;
- Amélioration de la contribution au genre : ajout de valeur, revenus et emploi rural pour les femmes ;
- Impact des changements climatiques sur la pêche et l'aquaculture ;
- Renforcement des capacités techniques et institutionnelles: administration, profession et OSC.

6. Expériences des organisations membres du WFF sur la mise en œuvre des Directives DV-PA

Les membres de WFF ont partagé leurs expériences, défis et succès de leur travaux en relation avec les chapitres :

2. Pêche responsable et développement durable
5. Gouvernance de la tenure dans la pêche artisanale et la gestion des ressources
6. Développement social et travail décent
7. Chaînes de valeur, post-récolte et commerce
8. Égalité des sexes
9. Risques de catastrophes et changements climatiques
Partie 3; Assurer un environnement favorable et soutenir la mise en œuvre
10.Cohérence des politiques, coordination institutionnelle et collaboration
11. information, recherche et communication
12. renforcement des capacités
13. soutien à la mise en œuvre et suivi

La session a été enrichie par des exemples pratiques d'activités des membres du WFF en Afrique qui ont permis de fournir l'apprentissage et le partage des bonnes pratiques parmi les membres du WFF et les défis auxquels est confrontée la pêche artisanale. Une zone d'exploration pour les membres du WFF a été ouverte sur des questions similaires ainsi que le transfert de bonnes pratiques.
Les présentations sont accessibles sur le site Web du WFF[5].

a. Avantages de la transparence dans la pêche artisanale :

Mme Nedwa Nech, déléguée de Mauritanie 2000, a abordé les aspects de la transparence dans la pêche artisanale. L'accent a été mis sur les types de problèmes et les solutions permettant de renforcer la transparence en tant qu'obligation et principes.La question des données et de l'information a été notée en priorité sachant que la pêche artisanale est le plus souvent une activité informelle et le pêcheur artisan ne dispose ni des moyens ni du savoir pour communiquer sur son activité. Les

[5] http://www.worldfisherforum.org/

problèmes liés à la pêche illicite, aux mauvaises pratiques, à la dégradation de l'environnement, à la gestion des conflits, à la marginalisation du pêcheur artisan et à la faible participation de la femme, constituent des indicateurs sur le niveau de transparence. La communication a mis l'accent sur l'initiative FITI, en précisant qu'il s'agit d'une initiative globale dont la mise en œuvre se réalise au niveau des pays et dont le lancement a été fait en Mauritanie. Cette initiative regroupe aujourd'hui plusieurs pays. Elle traduit la volonté de ces pays à partager toutes les informations nécessaires pour évaluer la transparence de ce secteur.

La mise en œuvre de cette initiative implique un certain nombre de responsabilités notamment la fourniture de l'information à temps réel quant à l'accès aux ressources, la valeur de l'accès, les quantités pêchées et leur valeur, l'utilisation des revenus de la ressource, la traçabilité des captures, les informations sur la situation économique et sociale du secteur.

Mme Nech a évoqué les trois piliers de cette initiative et a mis l'accent sur les défis de la transparence de la pêche qui sont notamment :

- ✓ La participation importante du gouvernement, entreprise et société civile
- ✓ Statistiques fiables pour l'aide à la décision
- ✓ Suivi des quotas et recherche sur les évaluations et la dynamique des stocks
- ✓ Conservation des stocks
- ✓ Engins sélectifs et fausse pêche
- ✓ Participation à la mise en œuvre
- ✓ Bonnes conditions de débarquement, de conservation, commercialisation (problème des filières)

b. Valorisation des produits de la pêche artisanale :

L'amélioration de la situation de la pêche artisanale à l'échelle nationale et régionale repose principalement sur la valorisation de ses produits. Ceci peut être réalisé essentiellement via la sensibilisation des différentes parties prenantes qui peuvent être les pêcheurs artisanaux eux-mêmes et les travailleurs dans ce secteur ainsi que les décideurs et les clients.

Mr Yassine Skandrani, a communiqué une présentation portant sur les différentes actions entreprises par l'ATDEPA dans ce but. Parmi lesquelles, nous citons la création d'une marque « Club bleu artisanal » qui est donnée aux produits issus de la pêche artisanale et qui exige le respect des bonnes pratiques de la pêche et de la manutention des produits ainsi que leurs traçabilités. Ces produits dont dotés d'une étiquette comportant un code QR permettant aux acheteurs de vérifier l'espèce, sa date de capture, son degré de fraîcheur ainsi que l'engin utilisé lors de la pêche. Ajoutées à cela, des séances de sensibilisation et de formation ont eu lieu permettant aux femmes en premier lieu d'apprendre les techniques de création d'engins sélectifs et la valorisation de certaines espèces de faible valeur commerciale en les transformant.

THEME 2 : Identification de nouveaux projets possibles pour la mise en œuvre des Directives volontaires pour la sécurisation de la pêche artisanale durable

1. Gouvernance et gestion des ressources :

La durabilité de la pêche artisanale dépend certes de l'adoption des bonnes pratiques de la pêche et la manutention des produits mais nécessite aussi une bonne gouvernance et une gestion optimale des ressources. Pour se faire, des politiques et stratégies doivent exister en adoptant une approche participative regroupant toutes les parties prenantes et qui permet de trouver les solutions adéquates. Néanmoins, dans certains cas, les politiques demeurent insuffisantes ; Winfred Naluwaga de Ouganda a mis le point sur les politiques défavorables du gouvernement qui opte pour la privatisation de certaines parties du lac et la résistance de certains pêcheurs face au changement. Pour le cas de la Guinée, Mr Yacoub Cisse pense que la déficience de la gouvernance est due essentiellement à l'insuffisance des moyens et compétences techniques ainsi que le manque d'application et de suivi des politiques et programmes stratégiques mis en place par le gouvernement.

Mr Vincent BIHIMVYUMUDERI du Burundi, a présenté la stratégie adopté par son pays pour assurer la cogestion des ressources de la pêche et la bonne gouvernance. En effet, une fédération de pêcheurs FPFPB a été créée en 2005. Elle présente plusieurs partenaires dont l'administration et assure en collaboration avec l'état la surveillance et le contrôle des zones de pêche, le respect des bonnes pratiques de la pêche artisanale et d'hygiène, la gestion des conflits, la sensibilisation et l'encadrement des pêcheurs.

2. Egalité des sexes et importance du rôle de la femme dans le développement du secteur de la pêche artisanale :

Les femmes sont des actrices incontournables dans le secteur de la pêche artisanale. En effet, toutes les présentations ont insisté sur le rôle primordial joué par les femmes que ce soit en amont ou aval de l'activité de pêche.

Dans la plupart des cas, les femmes assurent les processus qui suivent la pêche qui consistent en la transformation et la vente des produits pêchés. Au Burundi, les femmes sont le plus souvent des mareyeuses et peuvent également vendre d'autres produits agricoles (tomates, haricots...) et assurer une activité de restauration au port de pêche. Elles sont membre de la FPFPB et participent à la prise de décision. Pour le Guinée, les femmes collectent au débarcadère les poissons pêchés par les hommes puis assurent leur conservation et transformation. Pour la Tunisie, les femmes jouent un rôle important aux différentes étapes de la pêche. En effet, elles participent aussi bien au montage des filets de pêche et qu'à la transformation des produits pêchés mais ne sont généralement pas rémunérées pour ce travail. Elles peuvent être elles-mêmes pêcheurs comme pour le cas des femmes collectrices de palourdes (pêche à pieds) mais dans ce cas aussi elles sont généralement mal payées par les mareyeurs. Pour remédier à ce problème, une coopérative de femmes collectrices de palourdes au sud de la Tunisie a été créée et qui leur permettra de vendre leur produit directement et par conséquent augmenter leurs revenus.

3. Lutte contre le travail des enfants dans la pêche :

Le travail des enfants et ses pires formes, telles qu'elles sont définies par les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), nuisent à la santé des enfants, compromettent leur éducation et conduisent à d'autres formes d'exploitation et de maltraitance. L'UNICEF n'est pas opposé au travail que les enfants peuvent effectuer chez eux, dans la ferme familiale ou dans une entreprise familiale, tant que ce travail ne nuit pas à leur santé et à leur bien-être, et à condition qu'il ne les empêche pas d'aller à l'école et de profiter de leur enfance. Dans plusieurs pays africains, les enfants subissent des maltraitances. Par exemple, pour la Gambie, Mr Alieu Sowe nous fait part de la situation dans son pays et rapporte que les enfants sont considérés comme des esclaves et on leur confie des travaux non adaptés à leurs âges bien que la protection de l'enfance a été introduite dans les programmes de l'UNICEF Gambie dans le troisième programme de coopération avec le gouvernement. Par ailleurs, dans certains pays comme la Mauritanie le travail des enfants n'est pas un choix. Il est imposé par la situation financière des familles, les coutumes ou par la politique des pays. Pour la Tunisie, comme rapporte Mlle Asma Ben Abda, les pêcheurs font face au manque de main d'œuvre car les jeunes ne veulent plus pratiquer cette activité. Pour y remédier, ces derniers se trouvent dans l'obligation de faire travailler leurs fils. D'après Mr Houssam Hamza, il est possible de pratiquer la pêche pour les enfants tout en poursuivant leurs études et en leur fournissant des tâches adaptées à leurs âges et à leurs capacités physiques. De cette manière, la tradition de la pêche est transmise de père en fils sans nuire à son éducation.

V. SESSION II :

I. Cadre stratégique global de la pêche artisanale SSF-GSF :

Durant cette session, et après être revenu sur les principaux points évoqués et discutés lors de la session précédente, une présentation du SSF-GSF a été effectuée par Mme Editrudith Lukanga. En juin 2014, la 31ème session du Comité des pêches de la FAO a approuvé les Directives volontaires pour la sécurisation de la pêche artisanale durable dans le contexte de la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté (SSF Guidelines), comme premier instrument international spécifiquement dédié à la pêche artisanale. Ce dernier n'est efficace que lorsque ses lignes directives

sont mises en œuvre en employant des efforts à tous les niveaux. Un atelier de travail, dédié au développement d'un programme d'assistance globale à l'appui de la mise en œuvre des DV-PA, a été organisé par la FAO en décembre 2014. Après plusieurs consultations, il a été confirmé la nécessité du développement d'un cadre stratégique global de la pêche artisanale (SSF-GSF) qui permettra de soutenir les partenariats et la collaboration sur la mise en œuvre des lignes directrices sur la pêche artisanale. En 2016, ceci a été approuvé par la COFI qui a insisté sur la nécessité de la participation de toutes les régions et la consultation avec toutes les parties prenantes de la pêche artisanale. En effet, ce mécanisme global permet de faciliter l'interaction entre les membres du COFI et les acteurs intéressés afin de soutenir la mise en œuvre des directives de la pêche artisanale à tous les niveaux et promouvoir une vision commune et une approche de mise en œuvre basée sur les principes des directives de la pêche artisanale.

II. Relation entre le guide volontaire de la gouvernance responsable de tenure et les directives de la pêche artisanale :

Les éclaircissements concernant la gouvernance responsable de la tenure ont été présentés par Mme Margaret Nakato. La tenure est la façon dont les gens acquièrent l'accès aux différentes ressources naturelles telles que la terre, la forêt et les pêcheries. Un accès sûr et équitable aux différentes ressources naturelles permet aux populations d'assurer la production de leurs besoins alimentaires, améliorer leurs revenus et éviter la famine et la pauvreté. Dans le cas de pêche artisanale et en relation avec les directives volontaire de PA, une gouvernance responsable des tenures permet aux états de préserver les pêcheries publiques, assurer leur cogestion et fournir une garantie permettant de protéger les droits fonciers collectifs des communautés de pêche sur leurs ressources et les zones de pêche. Par exemple, dans le lac Malawi, l'accès restreint des pêcheurs aux zones de pêche menace leur subsistance. Au Mumbai, l'activité de pêche est menacée par d'autres activités concurrentielles se situant sur les berges du lac.

En ce qui concerne les ressources transfrontalières, celle-ci permet d'assurer la protection des droits fonciers, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des populations migrantes sur leurs territoires respectifs.

Suite aux discussions, les participants ont mis le point sur l'importance de l'adoption des lignes directrices volontaires pour la pêche artisanale dans les politiques des pays. Celles-ci permettent de préserver les ressources naturelles et d'offrir une source de protéine animale abordable par tous.

III. Mécanismes de la société civile (CSM) et sa relation avec le comité de la sécurité alimentaire mondiale (CFS)

Cette partie a été dédiée à l'explication des différents mécanismes émanant du comité de la sécurité mondiale (CFS) et de la société civile (CSM) et a été présentée par Mme Editrudith Lukanga. Le Comité de la sécurité alimentaire (CFS) est la principale plateforme politique intergouvernementale et internationale liée à la sécurité alimentaire et la nutrition en vue d'assurer une alimentation adéquate pour tous. Il a été créée en 1974 en tant que comité intergouvernemental, hébergé par la FAO permettant de suivre les engagements pris lors de la première Conférence mondiale de l'alimentation en 1974, et plus tard le Sommet mondial de l'alimentation en 1996 et a subi une réforme fondamentale en 2009 pour devenir une plateforme inclusive ayant une ouverture particulière à la participation de la société civile.

Les principaux rôles du CFS sont :

- Accroitre la coordination au niveau mondial
- Promouvoir la convergence et la coordination des politiques en développant des stratégies internationales et des directives volontaires sur les politiques de sécurité alimentaire et de nutrition
- Fournir un soutien et des conseils sur les plans régionaux et nationaux visant à éliminer la faim

- Coordonner aux niveaux national et régional à travers la construction et le renforcement des mécanismes nationaux et régionaux et des réseaux travaillant sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition
- Promouvoir la responsabilisation et partager les meilleures pratiques
- Développer un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition

Le CSM regroupe les différents constituants de la société civile et qui participent aux activités du CFS. En effet, le CSM a été établi en 2010 comme un élément essentiel et autonome du CFS réformé. Ce dernier a comme principal objectif de faciliter la participation de ceux qui sont affectés par l'insécurisation alimentaire et la malnutrition dans les politiques du CFS et leur permettre de s'exprimer. Il représente un espace ouvert et inclusif dédié aux organisations participantes et qui ne compte pas de membres formels.

Le CSM est composé de 17 unités sous-régionales pour les organisations de toutes les sous-régions et 11 éléments constituants à savoir :

- Petits exploitants et familles d'agriculteurs
- Pêcheurs
- Pasteurs
- Peuple indigène
- Ouvriers agricoles
- Femmes
- Consommateurs
- Gens sans terre
- Jeunes
- Gens en insécurisation alimentaire
- ONGs

Le CSM priorise les organisations et les mouvements des personnes car ce sont les plus affectés par l'insécurisation alimentaire la malnutrition et de ce fait contribuent au plus dans l'assurance de la sécurité alimentaire dans le monde.

Il est à noter que tous les travaux entretenus par le CFS est suivi par un groupe de travail de CSM dédié aux politiques qui est ouvert à toutes les organisations de la société civile désirant s'engager dans le processus.

La liaison entre le CSM et le CFS permet de trouver une nouvelle vision portant sur la gouvernance globale quant à la sécurité alimentaire et la nutrition et atteindre progressivement la sécurité alimentaire pour tous.
Suite à la présentation de Mme Editrudith Lukanga, une discussion a eu lieu et s'est concentré sur l'importance de travailler ensemble et intégrer le CSM entant qu'une entité africaine pour avoir plus d'influence sur les décisions prises et discutées par le CFS. Il est aussi primordial de Valoriser le travail en équipe et le networking ainsi que l'échange d'expériences et de conseils entre les différents pays.

IV. Visite de terrain

La journée du jeudi 9 Novembre 2017 a été consacrée à la visite de principaux sites liés à la pêche artisanale dans la ville de Tunis et a comporté :

- Visite du port de pêche de la Goulette
- Visite d'une unité de transformation et export des produits de la mer «Didon Marée»
- Visite de la lagune de Tunis et l'îlot Chekly
- Observation de l'installation des pêcheries des anguilles effectuée dans la lagune de Tunis et prise de contact avec la coopérative « Arous El Bouhaira »
- Visite de l'institut National des Sciences et Technologies De La MerSalambôainsi que le musée « Dar El Hout » qui lui est lié

1. Visite du port de pêche de la Goulette :

Le port de la Goulette est l'un des 11 ports hauturiers tunisiens qui s'étend sur 8ha et dont l'activité a démarré en 1967. Le port de la Goulette compte :

- 98 barques côtières motorisées
- 99 barques côtières non-motorisées

- 19 chalutiers
- 4 sardiniers
- 18 pêches à pied

La pêche côtière représente l'activité la plus importante au port de la Goulette. En effet, celle-ci renferme ¾ de l'ensemble des unités de pêche existantes et offre le meilleur taux d'employabilité avec 1035 pêcheurs artisanaux mais sa production ne dépasse pas 7% de la production totale du port.

2. Visite de l'unité de transformation et export des produits de la mer « Didon Marée»

Didon Marée, est une usine spécialisée dans le domaine de la transformation, conditionnement, congélation et exportation des produits de la mer, et qui est sise au niveau du port de pêche de la Goulette. De par sa structure et ses équipements, celle-ci représente un exemple illustrant les bonnes pratiques liées au conditionnement des produits transformés et congelés ainsi que les produits vivants.

L'usine répond au principe de «la marche en avant » qui consiste en la progression sans entrecroisement, ni retour en arrière des produits au cours des opérations de production. En effet, les règles fondamentales d'hygiène qui régissent la conception des établissements de traitement et de transformation sont :

- La séparation du secteur souillé et du secteur propre dans le temps ou dans l'espace
- Le principe de « la marche en avant »
- La maitrise des flux (matière, personnel, emballage et déchets)

Les matériaux utilisés pour la construction sont durs, imputrescibles, imperméables, lisses et lavables pour éviter tout type de contamination comme par exemple l'acier inoxydable pour les tables de travail, la résine de synthèse et le plastique alimentaire pour les conteneurs et les caisses.

Pour assurer ses activités, cette unité est dotée d'un ensemble d'équipements répondant aux normes européennes et qui sont conformes aux exigences du programme de sécurité alimentaire HACCP (Hasard analysiscritical control point) :

- 7 chambres froides d'une capacité de 350 tonnes
- 1 tunnel de congélation de -40°C ayant une capacité de 6 tonnes/ jour
- 1 silo à glace ayant une capacité de 14tonnes/ jour
- 1 vivier à crustacés ayant une capacité de 3 tonnes/ jour
- 1 batteuse de poulpes ayant une capacité de 1 tonne/ heure

Ajoutées aux matériaux et équipements, certaines mesures sont prises pour maintenir une hygiène adéquate du personnel et qui comporte en 2 parties :

- Une hygiène vestimentaire : tenue de travail complète de couleur claire se composant d'un tablier imperméable, une coiffe pour les cheveux et des chaussures imperméables et réservées uniquement au travail
- Une hygiène comportementale : il faut éviter tout comportement suscpetible d'entrainer la contamination des produits tel que manger, fumer, éternuer…
  Le lavage des mains est systématique avant de manipuler les produits et se refait à nécessité dans des lave-mains à commande non manuelle en utilisant un savon liquide antibactérien et une brosse à ongles.

3. Visite de la lagune de Tunis

Avant de se déplacer pour visiter la lagune de Tunis, une brève présentation a été effectuée par Mlle Asma Ben Abda, ingénieur principal et chef d'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture de Tunis, afin de nous donner un aperçu historique sur la lagune, son importance et sa cogestion.

La lagune de Tunis est une lagune côtière qui est l'une des plus importantes de la Tunisie. Elle se situe entre la ville de Tunis et le golf de Tunis. Celle-ci s'étend sur 4500 ha et est divisée en deux lacs, le lac nord et le lac sud, par un canal central. Le lac nord communique avec la mer via le canal de Kheireddine et le lac sud via le canal de Radés. La lagune est une réserve naturelle recensant une avifaune importante,

classée depuis le 18 décembre 1993, et une zone humide classée comme site Ramsar depuis le 23 juin 2013.

De vue les différentes activités ayant lieu dans la lagune de Tunis, sa cogestion nécessite l'intervention et la participation de plusieurs acteurs. Parmi les activités existantes dans la lagune de Tunis, nous citons l'activité touristique qui regroupe les différents salons de thé et hôtels se situant aux berges du lac nord de Tunis, le canal de navigation et l'activité de pêche. En effet, la lagune de Tunis représente l'une des plus productives lagunes de la Tunisie et sa production halieutique est caractérisée par l'anguille *anguilla anguilla* qui est exploitée par les pêcheurs artisans habitant la banlieue de la capitale Tunis.

Une autre richesse aussi bien naturelle que culturelle résidant dans le lac nord de Tunis est représentée par l'îlot Chekly. Cet îlot a été déclaré comme patrimoine culturel national et classé comme une réserve naturelle depuis décembre 1993.En effet, l'îlot représente un sanctuaire ornithologique par la présence massive d'oiseaux migrateurs ; Cinquante-sept espèces hivernent sur le lac et se réfugient principalement à proximité du fort, les populations les plus importantes étant celles des flamants roses et des aigrettes garzettes, ainsi que de diverses espèces de goélands et de faucons.

Pour se rendre à l'îlot Chekly, un catamaran a été mis à disposition des participants.

4. Observation de l'installation des pêcheries des anguilles effectuée dans la lagune de Tunis et prise de contact avec la coopérative « Arous El Bouhaira »

La pêche aux anguilles représente l'activité de pêche la plus importante dans la lagune de Tunis. Celle-ci est limitée par une campagne de pêche qui s'étend du 1er Novembre au 31 Mars de chaque année. Pour se faire, une pêcherie fixe appelée « Capéchade » est installée. Cette dernière représente une technique de pêche artisanale qui est passive et sélective.

Chaque capéchade est constituée de :

- Mur principal (permettant de conduire les poissons vers la chambre de capture)
- Chambre de capture
- Des verveux (sous forme de nasses)

L'ensemble du dispositif est fixé par des pieux en bois.

La lagune de Tunis a rencontré entre l'an 2011 et 2014 un majeur problème de pêche illicite. Ceci a conduit au déclin de la richesse halieutique de la lagune et par conséquent une chute de la production d'anguilles qui a engendré une diminution des revenus de pêcheurs artisans. Pour remédier à ce problème et assurer une gestion durable des ressources en anguilles, des directives de la pêche artisanale ont été instaurées par les autorités compétentes (CRDA Tunis). Ces dernières ont permis la réorganisation de la pêche artisanale aux anguilles dans la lagune de Tunis en procédant à :

- La sensibilisation et l'encadrement des pêcheurs artisans
- La limitation du nombre de capétchades dans la lagune en se basant sur l'effort de pêche et la capacité de la lagune
- La délimitation géographique des capétchades (éloignés de l'îlot Chekly)
- La fixation d'une période de pêche et l'obligation de désinstaller les capétchades une fois la campagne terminée pour permettre la migration des anguilles
- L'attribution de subventions aux pêcheurs qui peut atteindre 25% du coût d'investissement
- La distribution de registres aux pêcheurs pour qu'ils puissent y inscrire les informations nécessaires à la traçabilité des produits (production, destination du produit, prix de vente…)
- La mise en place d'un système de suivi, de contrôle et de surveillance en formant un équipe qui regroupe toutes les parties prenantes (CRDA Tunis, garde nationale marine, douane, marine marchande, santé animale et municipalité de la Goulette)

Ces mesures entretenues permettent aussi bien de préserver la ressource en anguilles qu'assurer un développement social en offrant un travail décent aux pêcheurs artisans.

Depuis le 22 Mars 2017, une coopérative de pêcheurs artisans nommée « Arous El Bouhaira » a été créée. Celle-ci est passée de 7 adhérents lors de sa création à 52 adhérents lors de notre visite. Nous avons rencontré quelques adhérents qui nous ont montré leurs capéchades : ils s'apprêtaient à les installer dans la lagune en nous expliquant la composition et le fonctionnement de la pêcherie, et Ils nous ont emmené avec leurs petites barques pour observer les capétchades déjà installées. Il est à signaler que la zone réservée à l'installation des capéchades est divisée en 9 barrages distincts qui sont gérés des groupes respectifs de 2 à 4 pêcheurs artisans comme le montre la figure ci-dessous.

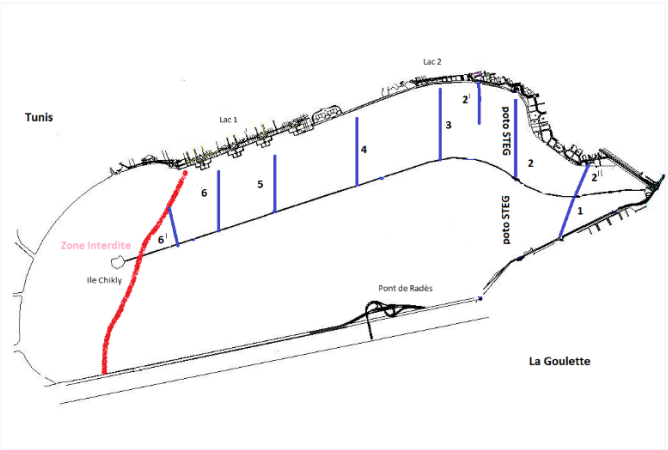

Figure 1. Position des capétchades dans la lagune de Tunis (1 à 6')

5. Visite de l'institut national des sciences et technologies de la mer Salambô ainsi que le musée « Dar El Hout » qui lui est lié

Après le déjeuner, une visite a été programmée à l'institut national des sciences et technologies de la mer (INSTM) Salambo. L'accueil des participants a été assuré par Pr Hechmi Missaoui, directeur général de l'INSTM. Mr Missaoui a présenté brièvement l'INSTM et a répondu à plusieurs interrogations quant à l'INSTM et la gestion de la pêche, essentiellement la pêche artisanale, en Tunisie. La délégation a présenté les lignes directrices de la pêche artisanale à l'institut et a partagé avec eux le but de l'atelier tenu à Hamamet. En outre, nous avons partagé des documents des lignes

directrices de la pêche artisanale, des affiches et des brochures et discuté des défis et des opportunités de recherche dans d'autres pays.

L'institut national des sciences et technologies de la mer (INSTM) a été créé en 1924 par un décret beylical et été appelé « Station Océanographique de Salambô (S.O.S)» qui a changé pour devenir l'INSTOP « Institut National Scientifique et Technique d'Océanographie et de Pêche » après l'indépendance. Après 1992, l'INSTM a pris sa forme et son nom actuel et est un établissement de recherches public sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

L'INSTM a pour principales missions :

i. Mener des programmes de recherches liés directement ou indirectement à la mer et à ses ressources: Pêche, Environnement marin, Technologies de la mer, Océanographie..
ii. Contribuer à résoudre les problèmes liés au développement des activités urbaines et économiques sur le littoral et dans les eaux territoriales
iii. Transférer les résultats de recherches aux décideurs et aux professionnels de la mer
iv. Aider dans la prise de décision pour assurer une gestion durable de la mer et de ses ressources.
v. Contribuer à la diffusion de la culture marine et sensibiliser le public quant à la protection et à la préservation de la mer et de sa biodiversité
vi. Contribuer à la formation universitaire en encadrant des étudiants en projet de fin d'études, master ou doctorat
vii. Contribuer au développement socioéconomique du secteur de la pêche en réalisant des études spécifiques à l'intention de fournisseurs ainsi que des analyses de laboratoire dans les spécialités de l'institut

Le musée « Dar El Hout » a été construit au même temps que l'INSTM en 1924. Il œuvre pour assurer la conservation du patrimoine naturel maritime national et est composé de 11 salles différentes qui comprennent une présentation du littoral tunisien, les îles, les lagunes et les espèces protégées ainsi que des aquariums marins et d'eau douce, un ensemble d'oiseaux embaumés et les principales techniques de pêche

artisanale utilisées en Tunisie. Le musée est ouvert pour le public avec un droit d'entrée symbolique.

6. Résultats de la visite sur terrain :

La visite de terrain a été d'une très grande importance pour compléter l'atelier avec des exemples pratiques liés à l'implémentation des directives de la pêche artisanale. En effet, la première visite, dédiée au port de pêche La Goulette, a mis en valeur l'importance du secteur de la pêche artisanale en Tunisie et ce essentiellement de point de vue d'employabilité. Par la suite, la visite de l'unité de transformation « Didon Marée » a permis de mettre le point sur l'importance du respect d'hygiène et des bonnes pratiques de manutention des produits de la mer pour garder leur fraîcheurs et leurs qualités. En outre, l'exemple de la lagune de Tunis représente le meilleur exemple qui illustre la cogestion de la lagune. En effet, celle-ci présente plusieurs activités qui peuvent être considérées comme compétitives mais qui ont réussi à exister ensembles moyennant une approche participative qui a fait intervenir évidemment les acteurs de la pêche artisanale surtout ceux qui pratiquent la pêche aux anguilles. Ces derniers ont bien compris que l'union fait la force et par conséquent la majorité d'entre eux ont décidé de se grouper dans une coopérative « Arous El Bouhaira ». La mise en place d'une coopérative compte plusieurs avantages pour les petits pêcheurs à savoir la réduction du coût d'investissement en réalisant des achats groupés du matériel nécessaire et la facilitation de la commercialisation et la vente de leurs produits.

La sortie sur terrain a été achevée par la visite de l'INSTM. Elle a permis de comprendre l'importance du rôle joué par la recherche scientifique dans l'instauration des lois liées à l'activité de pêche et sa coordination avec les autorités compétentes. Son rôle est très important dans la préservation de l'environnement marin et ses ressources. L'échange a permis aussi de partager avec l'institut le guide des lignes directives de la FAO pour la pêche artisanale et de discuter de l'importance de son implémentation.

VI. CONCLUSION AND RECOMMANDATIONS:

Les présentations des délégués et les discussions en plénière ont permis d'illustrer la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouve souvent la pêche artisanale. La nature des pêches artisanales varie considérablement dans la région dont les eaux peuvent être maritimes ou continentales. Malgré ces différences, l'atelier a pu confirmer que le secteur de la pêche artisanale constitue l'essentiel des pêches de capture en Afrique, et joue un rôle primordial en termes de moyens d'existence, de sécurité alimentaire, de nutrition, et de développement économique aux niveaux local, national et régional. Les discussions se sont concentrées sur les différents chapitres des Directives PA, et ont permis l'identification des principaux enjeux dans la région, des bonnes pratiques existantes et des potentielles actions à entreprendre afin de faciliter le processus de mise en œuvre.

Les principaux défis de la pêche artisanale présentés sont :

1. Les faibles structures organisationnelles et le manque de capacités des pêcheurs artisans et travailleurs du secteur à participer aux décisions en particulier les femmes ;
2. Le manque des services de base et d'infrastructures nécessaires dans les lieux de pêche ; exemple : écoles, établissements de santé
3. La surexploitation des ressources halieutiques ;
4. L'impact des changements climatiques sur la diminution des stocks (exemple du Lac Tchad) ;
5. Le travail des enfants dans la pêche artisanale et son impact sur la déscolarisation et l'existence d'un réel problème d'abus des enfants.
6. La difficulté de l'accès aux écoles pour les enfants des pêcheurs nomades ;
7. Les problèmes de santé publique (tels que l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les communautés de pêcheurs entraînant le choléra et le VIH / SIDA, en particulier en Afrique subsaharienne) ;
8. Les rôles et problèmes de la femme dans la valorisation de ses activités dans la chaîne de valeur ;
9. Les caractéristiques souvent informelles des activités de pêche artisanale, conduisant à un manque de reconnaissance et donc à une certaine précarité.

Les participants ont recommandé de déployer plus d'effort pour assurer une bonne dissémination des Directives PA au niveau des pays et la sensibilisation locale essentiellement ; c'est à ce niveau que le changement est attendu le plus, et où la mise en œuvre des Directives PA est significative et représente le plus grand défi.

A cette fin, les Directives PA devront être disponibles dans le plus grand nombre de langues possible et devront être converties en un format approprié pour une dissémination locale (cas de la Tunisie avec le guide didactique des femmes collectrices des palourdes), en tenant en compte du niveau d'éducation et de dynamique sociale des communautés de pêcheurs.

Il est également très important de présenter les Directives PA à une audience variée, à des niveaux appropriés, avec l'aide des organisations de la société civile (OSC).

Le partage d'informations sera de la plus haute importance à travers le processus de mise en œuvre des Directives PA, non seulement pour aborder des problèmes spécifiques mais également pour garantir que la mise en œuvre des Directives PA se déroule dans un environnement transparent et permettant la participation de toutes les parties prenantes. Les participants à l'atelier se sont accordés sur la nécessité de partager les bonnes pratiques au niveau de la région et que les plans nationaux de développement de la pêche artisanale soient en synergie avec les directives PA. En outre, il a été convenu de renforcer la coopération au niveau régional, à l'instar du Maghreb, améliorer l'apprentissage par le biais de visites d'échange, soutenir et améliorer les conditions de travail des femmes dans les communautés des pêcheurs.

VII. ANNEXES

1. Annexe I : Programme

Lundi 6 Novembre 2017	Arrivée à Tunis et départ vers Hammamet	
Mardi 7 Novembre 2017 (Hammamet)		**Time**
8 :30- 9:00	Enregistrement des participants	30mn
09:00-09:15	Allocutions d'ouverture (représentants du ministère de l'Agriculture, WFF, ATDEPA, FAO). Mot du président et accueil des participants	15mn
09:15-9:30	Aperçu des objectifs de l'atelier et adoption de l'ordre du jour	15mn
Thème I: Engagements des organisations de la société civile pour la mise en œuvre des lignes directrices sur la pêche artisanale (Réalisations, défis et durabilité des activités)		
09:30- 9:45	Introduction aux directives DV-PA	15mn
09:45 – 10:00	Questions/ Réponses /Débat	15mn
10:00 – 10:15	Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche;	15mn
10:15 -10:30	Plateforme maghrébine de la pêche artisanale;	15mn
10:30-10:45	Réseau Tunisien de Pêche Artisanale Durable;	15mn
10:45-11:15	Questions/ Réponses /Débat	30mn
11:15-11:45	**Pause café**	
11:45-12:10	Perspectives de développement de la pêche artisanale en Tunisie (Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche en Tunisie)	15mn

12:00-12:15	Programmes du bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord pour la mise en œuvre des Directives volontaires pour la pêche artisanale et les synergies requises.	15mn
12:15-13:30	Expériences des organisations membres du WFF sur la mise en œuvre des Directives DV-PA **(Mauritanie, Maroc, Nigeria, Tunisie, Ouganda, Tanzanie, Kenya, Gambie, Nigeria, Algérie, Djibouti, Burundi, Sierra Leone et Guinée)**	75mn
13:30-14:30	**Pause déjeuner**	60mn
Thème II: Identification de nouveaux projets possibles pour la mise en œuvre des Directives volontaires pour la sécurisation de la pêche artisanale durable		
14:30-14:35	Présentation de la partie 2: Lignes directrices volontaires pour la sécurisation de la pêche artisanale durable (directives PA) **5. Gouvernance de la tenure dans la pêche artisanale et la gestion des ressources** **6 Développement social et travail décent** **7. Chaînes de valeur, post-récolte et commercialisation** **8. Égalité des sexes** **9. Risques de catastrophes et changements climatiques**	5mn
14:35 – 15: 05	**Études de cas relatifs à la partie 2** Présentation des efforts internationaux de lutte contre le travail des enfants dans la pêche: Réseau africain des femmes transformatrices et commerçantes de poissons; Présentation: Promotion des femmes collectrices de palourdes dans la chaîne de valeur de l'industrie des palourdes (projet de la FAO)	30 mn
15 :05-16:00	**Discussions de groupe sur les résultats d'apprentissage de la présentation pour faciliter l'identification des domaines d'action du WFF** Les participants seront divisés en 4 groupes de 5 participants chacun, les paragraphes de la partie 2 seront partagés avec eux afin de : Discuter de la signification des différents paragraphes; Identifier au moins un exemple de bonnes pratiques qui illustre au mieux le contenu des paragraphes	55mn
16 :00-16 :30	**Pause café**	
16 :30-17:30	Plénière: Présentation des rapports de groupe et discussion	30mn
17:30	Clôture de la session	60mn

Mercredi 8 Novembre 2017 (Hammamet)		
09:00-09:15	Résumé de la session précédente Présentation de la partie 3 des DV-PAD; Assurer un environnement favorable et soutenir la mise en œuvre **10. Cohérence des politiques, coordination institutionnelle et collaboration** **11. information, recherche et communication** **12. Renforcement des capacités - (coordinateurs régionaux Yassine et Editrudith)** **13. soutien à la mise en œuvre et suivi**	15mn
09:15 – 09:45	Études de cas liés à la partie 3 Renforcement de capacités : Réflexion sur la mise en œuvre des lignes directrices PA, le cadre global et le GSF Relation entre le VGGT et les lignes directrices de la pêche artisanale Présentation d'une vidéo sur le VGGT (5 mn)	30mn
09:45-10:45	Les participants seront divisés en 4 groupes de 5 participants, les paragraphes de la partie 3 seront partagés avec eux afin de : Discuter de la signification des différents paragraphes ; Identifier au moins un exemple de bonnes pratiques qui illustre au mieux le contenu des paragraphes	60mn
10:45- 11:00	Pause café	
11:00-12 :30	Plénière: Présentation des rapports des groupes (5 min par groupe) et discussion	30mn
12 :30 -14:00	Pause déjeuner	
14 :00-15:00	Présentation sur CSM et sa relation avec le CFS Séance plénière de débat et de discussion sur la stratégie de l'Afrique pour s'engager dans le CSM.	60mn
15:00-16:00	Politique des pêches africaines (AU Ibar) Ed; stratégie pour s'engager avec Nepad etc… « Label international pour une pêche artisanale **durable et responsable** »	60mn
16 :00-16 :45	Pause café	
16:45 -17:30	Plénière: Présentation des rapports des groupes et discussion Participants	45 mn
17:30	Discussion ouverte, conclusions et clôture de la session	
Jeudi 9 Novembre 2017 (La goulette Tunis) Visite de terrain		
08:45	Départ de Hammamet vers Tunis	
9:30	Arrivée au port de la Goulette (Tunis)	

9:30-10:00	Visite du port	30mn
10:00-10:30	Visite de l'entreprise privée Didon Marée (unité d'export des produits de la mer)	30mn
10:30-10:50	"Adoption des lignes directrices de la PA pour réorganiser la pêche artisanale de l'anguille dans la lagune de Tunis". par Asma B. Abda (CRDA de Tunis)	20mn
10:50-11:00	Départ vers la lagune de Tunis	10mn
11:00-12:00	Entretien avec la coopérative de pêche locale "Arous Al Bouhayra" Présentation de la technique de pêche artisanale de l'anguille européenne.	60mn
12:00-12:30	Départ vers l'île Chikly (en barque)	30mn
12:30-13:30	Visite de l'île Chikly	60mn
13:30-14:00	Retour à La Goulette	30mn
14:00-15:00	Déjeuner	60mn
15:00-17:30	Visites (Musée de Dar El Hout, Carthage et Sidi Bousaid)	150mn

2. LISTE DES PARTICIPANTS

KADA MESSABIH **RESEAU ALGERIEN DES ASSOCIATIONS DE LA PECHE ARTISANALE ALGERIE**	**BIHIMVYUMUDERI VINCENT** **FÉDÉRATION DES PÊCHEURS ET FOURNISSEURS DE POISSONS BURUNDI**
MOHAMED ISMAEIL	**CHERIF TOUILEIB** **FAO/SNE**

FEDERATION NATIONALE DE LA PECHE ARTISANALE DJIBOUTI	
MARGARET NAKATO WFF	**ALIEU SOWE GAMFISHER FOLK GHAMBIA**
CISSE YACOUBA FENAPAG/AC GUINEE	**ALI JUMA KENAFA KENYA**
IKKA LAHSEN CONFEDERATION NATIONALE DE LA PECHE ARTISANALE MAROC	**NEDWA MOCTAR NECH MAURITANIE 2000 MAURITANIE**

MUHAMMED AHMED ADAM **SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PÊCHE** **NIGERIA**	**KAMARA HAWANATU** **UNION DES PÊCHEURS ARTISANAUX** **SIERRA LEONE**
	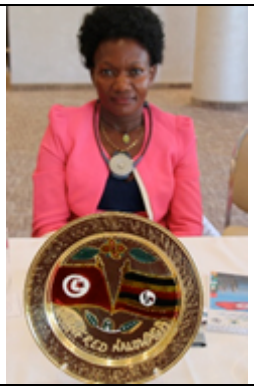
EDITRUDITH STEPHEN LUKANGA **ORGANISATION DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** **TANZANIE**	**WINFRED NALUWAGA** **ASSOCIATION DE PÊCHEURS ET UTILISATEURS DE LACS** **OUGANDA**
ASMA BEN ABDA **ASSOCIATION TUNISIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE** **TUNISIE**	**SOUMAYIA ABDELMLAEK** **ASSOCIATION TUNISIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE** **TUNISIE**

ISLEM BEN AYED **ASSOCIATION TUNISIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE** **TUNISIE**	**HOUSSAM HAMZA** **MINISTERE D'AGRICULTURE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE** **TUNISIE (chargé de mission auprès du ministre)**
SOFIEN MAHJOUB **PROGRAMME MANAGER-MARINE** **WWF Afrique du Nord**	**RYM HEDDAOUI** **ASSOCIATION TUNISIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE** **TUNISIE**
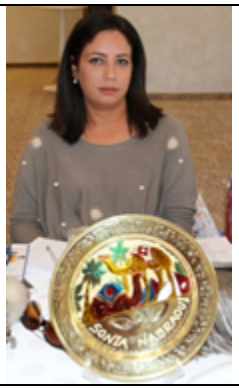	
SONIA NASRAOUI **MINISTERE D'AGRICULTURE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE** **TUNISIE (CRDA Kelibia)**	**HEDIA LAJNEF** **ASSOCIATION TUNISIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE** **TUNISIE**

SASSI ALYIA **GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE GABES** **TUNISIE**	**YASSINE SKANDRANI** **ASSOCIATION TUNISIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE** **TUNISIE**
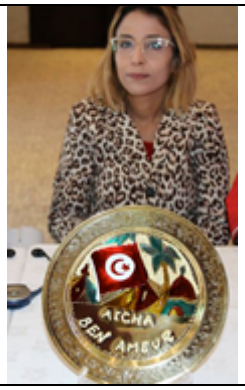	
AICHA BEN AMEUR **MINISTERE D'AGRICULTURE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE** **TUNISIE (DGPA)**	**INNAAM GARWECHI** **MINISTERE D'AGRICULTURE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE** **TUNISIE (CRDA Kelibia)**

3. Photos